



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Passations

Question écrite n° 41164

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre des relations avec le Parlement de lui preciser les perspectives d'inscription a l'ordre du jour des travaux du Parlement du projet de loi relatif aux procedures des marches, depose par le precedent gouvernement le 6 octobre 1994.

Texte de la réponse

La transposition de la directive no 92-50 sur les marches publics de services et de la directive no 93-38 sur les marches des operateurs de reseaux necessite une loi. A cette fin, un projet de loi a ete depose sur le bureau du Senat le 6 octobre 1994 (no 9). Il porte en premier lieu sur les contrats qui constituent des marches publics au regard du droit communautaire mais des marches de droit prive en droit francais et complete, en ce qui concerne les contrats de services et de fournitures, la loi no 91-3 du 3 janvier 1991 relative a la transparence et la regularite des procedures de marches et soumettant la passation de certains contrats a des regles de publicite et de mise en concurrence. Il porte en second lieu sur les marches de services des operateurs de reseaux et complete la loi no 92-1282 du 11 decembre 1992 relative aux procedures de passation de certains contrats dans les secteurs de l'eau, de l'energie, des transports et des telecommunications. Ce projet de loi a ete discute au Senat le 19 novembre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41164

Rubrique : Marches publics

Ministère interrogé : relations avec le parlement

Ministère attributaire : finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 1996, page 3787

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6180